

# 06 — CLUB CLEF

CLUB DES ACTEURS EN ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ

 **BOUCLES DE SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ DES RESSOURCES**

 **ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ**

 **INNOVATION PAR LES USAGES STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION DE SPÉCIALISATION INTELLIGENTE (SRI SI)**

**CONTACT :**  
**CIRIDD**  
**PHILIPPE JURY**  
**ANIMATEUR DU CLUB CLEF**  
**RESPONSABLE PROSPECTIVE ET RELATION**  
**À LA RECHERCHE AU CIRIDD**  
[philippe.jury\(a\)ciridd.org](mailto:philippe.jury(a)ciridd.org)  
 **04 77 92 23 40**



## CONTEXTE

Suite à une action collective sur l'économie de fonctionnalité, le CIRIDD a décidé de créer un club d'acteurs afin de prolonger cette dynamique. Le Club d'acteurs a été officiellement lancé par le CIRIDD le 27 septembre 2011 à la Cité du Design sous le nom Club d'acteurs pour une Economie de Fonctionnalité (CLEF). La dynamique a depuis permis de générer de nombreux projets directement portés par les acteurs locaux sur le territoire ligérien. Le processus s'est ensuite étendu progressivement à la région Rhône-Alpes avec l'appui de la région et dans le Massif Central grâce à ViaMéca et à Macéo.

À mi 2014, au niveau de la région Rhône-Alpes, l'économie de fonctionnalité est désormais inscrite d'une part dans la stratégie régionale d'économie circulaire et d'autre part dans l'axe transversal « Innovation par les Usages » de la stratégie régionale d'Innovation de Spécialisation Intelligente (SRI-SI). Sous l'impulsion du Conseil Général de la Loire, il a alors été décidé d'instituer une gouvernance du Club CLEF afin de faire de la Loire un territoire de référence dans ce domaine au service de la stratégie régionale.

## LE CLUB



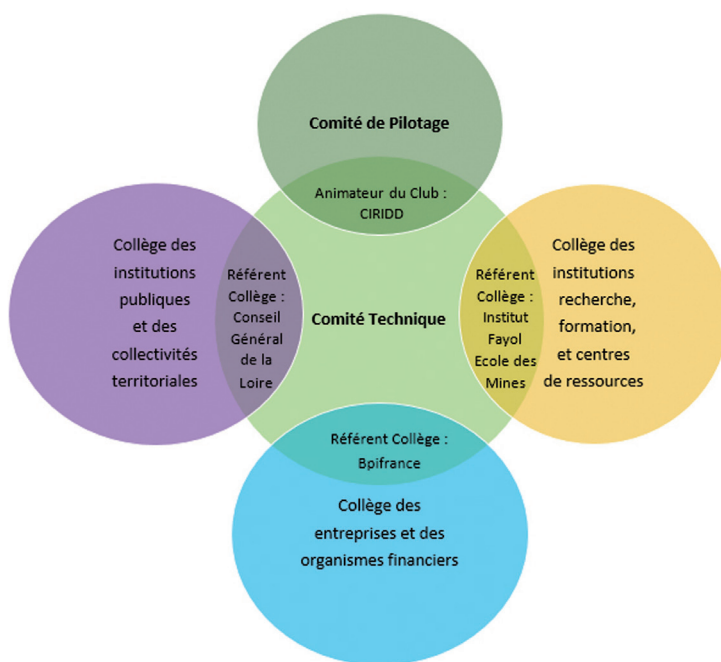
Le champ d'action du Club CLEF est l'économie de fonctionnalité, tant dans son domaine théorique que dans ses implications opérationnelles auprès des entreprises et des acteurs territoriaux. Le périmètre territorial initial du Club CLEF est la future

région Auvergne Rhône-Alpes. Le club CLEF a vocation à coordonner et à mettre en œuvre un travail collectif avec ses membres, pour favoriser la transition des entreprises vers ce modèle et valoriser le déploiement territorial de l'économie de fonctionnalité.

Le club CLEF a donc vocation à rassembler toutes les entités ayant un intérêt dans le déploiement de l'économie de fonctionnalité sur le territoire et à soutenir les entreprises qui s'y engagent par des initiatives collectives ou individuelles.

Le groupe fondateur du Club CLEF est constitué par : le Conseil Général de la Loire, Saint-Étienne Métropole, le CIRIDD, l'École Supérieure des Mines de Saint-Étienne, le Pôle Écoconception, MACEO, ViaMéca, la Cité du design, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne Montbrison, le CETIM, Bpifrance et la Région Rhône-Alpes (qui est appelée à devenir la Région Auvergne Rhône-Alpes).

La gouvernance du Club CLEF est illustrée dans le schéma ci-dessous. Il est animé par le CIRIDD.



L'offre du Club CLEF vise à l'élaboration d'outils et de méthodes pour la sensibilisation, la formation et le diagnostic, ainsi que pour l'accompagnement des entreprises dans leurs projets individuels ou collaboratifs.

Elle se décline en trois niveaux principaux :

- Les activités de sensibilisation, d'essaimage, de valorisation et de formation
- Les diagnostics et accompagnements : élaborer et mettre en œuvre des dispositifs facilitateurs des transitions d'entreprise vers l'économie de fonctionnalité.
- Les projets collaboratifs : susciter et favoriser des projets collaboratifs avec la participation active des membres du Club CLEF.

## RÉFÉRENCES

Le Club CLEF a un site web: [www.clubclef.org](http://www.clubclef.org)

Aussi disponible : une veille régulière sur l'économie de fonctionnalité, une carte des acteurs du Club.

## FOCUS

### QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE DE FONCTIONNALITÉ ?

Vendre l'usage, pas le produit !

Au-delà de ce slogan simplifié, l'économie de fonctionnalité est un modèle économique qui repose sur la mise en place de solutions qui associent des garanties de services et les fonctionnalités d'usage de biens matériels appartenant au producteur.

À titre d'exemple, les solutions peuvent alors consister à :

- Apporter une offre de mobilité plus efficiente, et non vendre des véhicules,
- Apporter une ambiance lumineuse adaptée, et non vendre des ampoules,
- Vendre du m<sup>3</sup> d'air comprimé à haute efficacité énergétique, et non vendre des compresseurs,
- Garantir des kilomètres sobres et surs, et non vendre des pneumatiques,
- etc...

L'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage (ou à contractualiser une performance d'usage). A long terme, il devient de l'intérêt des deux parties de faire en sorte que la fonction soit correctement remplie et que la valeur soit continuellement fournie. La valeur peut se construire de façon partagée et se pérenniser.

Pour une entreprise, l'économie de fonctionnalité peut se mettre en place de façon progressive selon un plan de transition en ciblant un segment de marché défini et en évitant de cannibaliser ses autres offres commerciales.

## PRISE DE RECUL

### UN MODÈLE QUI DÉPLACE LES FACTEURS CLÉS DE COMPÉTITIVITÉ :

En rupture avec le modèle économique usuel, la dynamique créée par l'économie de fonctionnalité déplace les facteurs clés de compétitivité en s'appuyant sur plusieurs leviers majeurs :

- Créer une valeur ajoutée d'usage la plus élevée possible tout en consommant le moins de ressources matérielles et d'énergie possible,
- Privilégier l'usage de ressources immatérielles (confiance, compétence, pertinence d'organisation, santé), notamment en mobilisant le patrimoine immatériel du territoire et en le développant,
- Associer dans les solutions des acteurs issus de filières et de secteurs d'activité différents,
- Apporter des innovations d'usages.
- Privilégier les innovations sociales et les coopérations à l'intérieur de l'entreprise et à l'extérieur avec les clients et les partenaires,
- Réduire des externalités négatives environnementales et sociales,
- Générer ou renforcer des externalités positives environnementales et sociales,
- Apporter des réponses fonctionnelles en regard des défis sociétaux définis dans la stratégie régionale d'innovation de spécialisation intelligente (SRI-SI).

La mise en œuvre d'une économie de fonctionnalité offre ainsi une opportunité de rentrer dans une transition énergétique et écologique tout en renforçant la pérennité économique de l'entreprise.



Atelier du club CLEF à la Cité du design